



LES PERSONNES VULNÉRABLES

NOTE DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

NDO 21

- Version du 01 juillet 2025 -

LISTE DES DESTINATAIRES

DIFFUSION INTERNE		
	Pour action	Pour information
Directeur départemental	x	
Directeur départemental adjoint	x	
Officiers supérieurs de direction	x	
Chefs de site	x	
Chefs de colonne	x	
Chefs de groupe	x	
Chefs de centre	x	
CODIS 26	x	

DIFFUSION EXTERNE		
	Pour action	Pour information

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Page	Objet
01/07/19		Création du document
30/01/20	6	Modification « arbre décisionnel »
01/07/25	15	Ajout annexe 2 : Protocole de prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide / homicide au sein du couple

SOMMAIRE

LISTE DES DESTINATAIRES	2
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS	3
SOMMAIRE	4
PRÉAMBULE	5
1. GÉNÉRALITÉS.....	5
1.1 DÉFINITION.....	5
1.2 MISSIONS	5
2. DOCUMENTS À DISPOSITION	5
2.1 LES ADULTES VULNERABLES.....	5
2.2 LES MINEURS EN DANGER.....	5
3. DOCUMENTS À CONNAITRE	6
4. ARBRE DÉCISIONNEL	6
5. ANNEXES	7
Annexe 1 : Adultes : grille d'indicateurs médico-psycho-sociaux de vulnérabilité et de maltraitance	8
Annexe 2 : Adultes : fiche de signalement au procureur de la république concernant une personne adulte vulnérable	11
Annexe 3 ©: Protocole de prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide / homicide au sein du couple.	15
Annexe 4 : Mineurs : grille de recueil d'une information à un ou des mineurs en souffrance, en risque de danger, en danger et identification de son caractère préoccupant	16
Annexe 5 – glossaire	20

PRÉAMBULE

La doctrine a pour objectif de définir la conduite à tenir en cas de constatations, dans le cadre des interventions, de situations de maltraitance avérée ou à risque concernant tant les adultes que les mineurs.

Le département de la Drôme a mis en place un dispositif spécifique de prévention du risque de maltraitance et de protection des personnes considérées comme vulnérables, ainsi que des outils d'aide au repérage et à l'identification de la vulnérabilité.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 DÉFINITION

Est considérée comme vulnérable et en situation de danger, toute personne qui n'est pas en mesure de se défendre, de se protéger seule, soit du fait de l'âge, d'un handicap, d'une maladie ou d'un état de fragilité temporaire (grossesse par exemple). La maltraitance peut prendre diverses formes : physique, psychologique, financière, par négligence ou omission, médicale ou médicamenteuse ou civique.

1.2 MISSIONS

Notre mission est d'identifier la vulnérabilité, de repérer des clignotants qui doivent susciter attention, observation, réflexion, action, grâce aux grilles d'indicateurs, et, d'alerter les services compétents, qui décideront des suites à donner et qui pourront prescrire des mesures.

Dans ce schéma, le chef de salle opérationnelle « CDSO » est le point d'entrée unique de prise en compte de ces informations.

2. DOCUMENTS À DISPOSITION

2.1 LES ADULTES VULNERABLES

- grille d'indicateur,
- fiche signalement au procureur de la République,
- compte-rendu d'intervention.

2.2 LES MINEURS EN DANGER

- grille d'indicateur,
- compte-rendu d'intervention.

3. DOCUMENTS À CONNAITRE

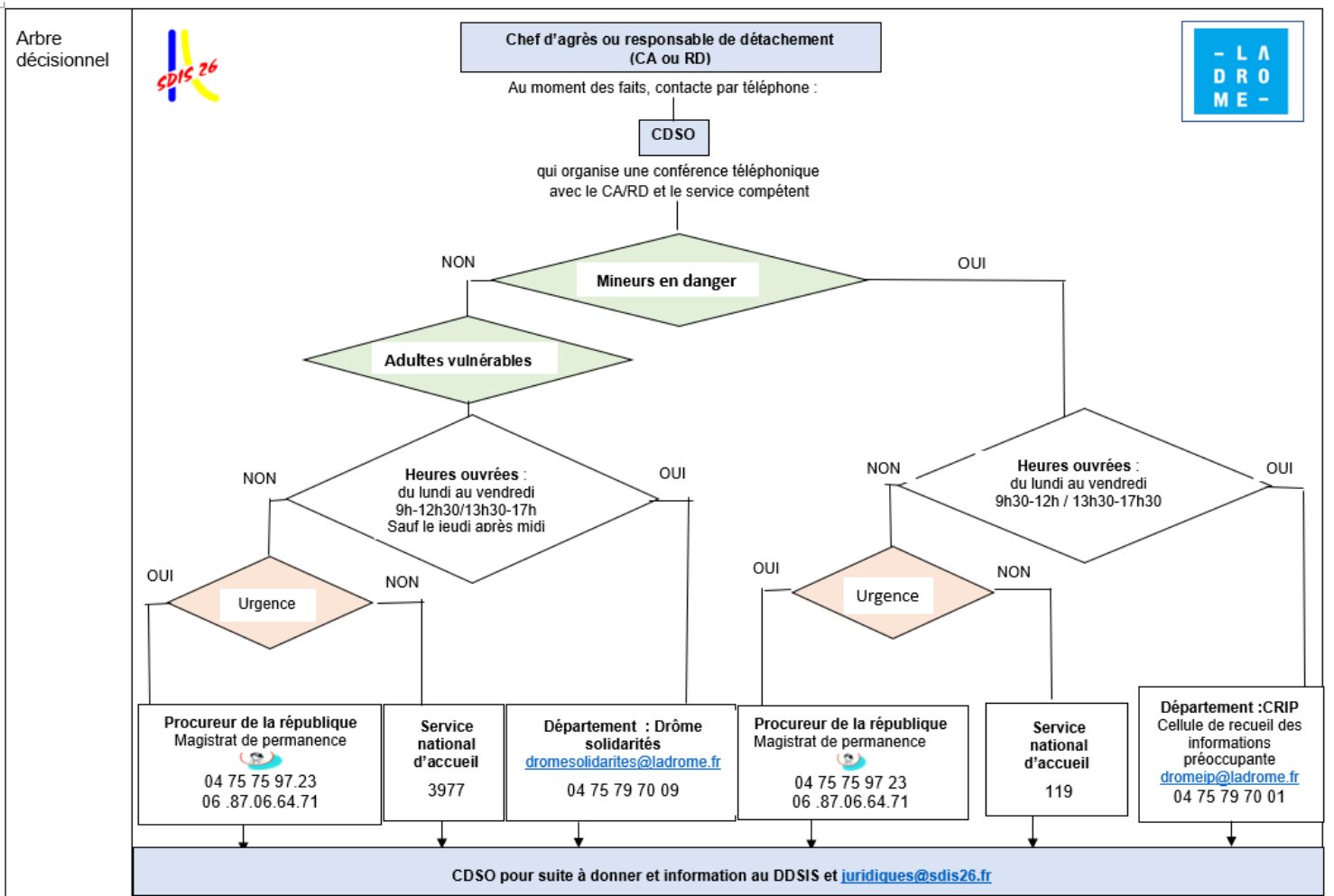
Référentiel départemental : « stop à la maltraitance » des adultes vulnérables

<https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/solidarites/stop-maltraitance/stop-a-la-maltraitance-des-adultes/>

Référentiel départemental : « enfance en danger »

https://www.ladrome.fr/sites/default/files/guidesignalementbd_def.pdf

4. ARBRE DÉCISIONNEL



5. ANNEXES

Annexe 1 – Adultes : grille d'indicateurs médico-psycho-sociaux de vulnérabilité et de maltraitance	8
Annexe 2 – Adultes : fiche de signalement au procureur de la république	11
Annexe 3 © – Protocole de prise en charge des enfants mineurs lors d'un féminicide / homicide au sein du couple	15
Annexe 4 – Mineurs : grille de recueil d'une information relative à un ou des mineurs	16
Annexe 5 – Glossaire	20

Annexe 1 Adultes : grille d'indicateurs médico-psycho-sociaux de vulnérabilité et de maltraitance	NDO.21 Annexe 1
---	---------------------------

GRILLE D'INDICATEURS MÉDICO-PSYCHO-SOCIAUX DE VULNÉRABILITÉ ET DE MALTRAITANCE

Cet outil est à la disposition de tous les professionnels intervenant auprès d'adultes vulnérables. Dans le cadre de la prévention du risque de maltraitance, il s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et d'aide.

Public concerné : tout adulte, quel que soit son âge, en situation de vulnérabilité physique, psychique, sociale. Dans sa conception cet outil permet :

- > dans un 1^{er} temps, **d'identifier la vulnérabilité** : perte de capacité à se défendre, à réagir à une agression extérieure ; notion de fragilité liée à la perte ou au manque d'autonomie ;
- > puis, **de repérer des clignotants** qui doivent susciter attention, observation, réflexion, action ;
- > et enfin, **de qualifier une situation de maltraitance**

Utilisation : Le repérage de plusieurs clignotants et leur mise en relation impliquent une prise en considération de la situation.

PRÉCISIONS – EXPLICATIONS DES ITEMS

LES SIGNES MÉDICAUX

Santé précaire : problème de santé récurrent ou chronique.

La perte d'autonomie est repérée à travers les quatre formes de handicap :

- > handicap moteur : physique,
- > handicap psychique : maladie psychiatrique ou comportement inadapté,
- > handicap sensoriel : vue, ouïe...
- > handicap mental : déficience intellectuelle.

Troubles cognitifs : troubles des fonctions supérieures (mémoire, orientation...)

Les chutes à répétition : notion de fréquence à repérer, en dehors d'une cause médicale, elles peuvent traduire un mal-être : ce qui ne peut être mis en mots peut être mis en maux.

Conduites addictives : dépendance à l'alcool et autres substances toxiques.

Troubles alimentaires comme l'amaigrissement pour la personne âgée : perte de plus de 10% de son poids habituel dans les 6 derniers mois.

LES CONDITIONS DE VIE MATÉRIELLES

L'isolement est une notion objective, à ne pas confondre avec la solitude qui est un sentiment (subjectivité) et qui apparaît dans la ligne « comportement ».

Habitat inadapté : en référence à des normes actuelles de logement (eau, sanitaire, chauffage, etc.) à évaluer en fonction de la perte d'autonomie de la personne.

Les conditions matérielles précaires : les choix de vie acceptables pour une personne autonome peuvent devenir facteur de risque chez une personne vulnérable. Il convient de mesurer ce risque (par exemple le manque d'hygiène, etc.).

Dépendance économique et administrative, dans des situations de précarité financière : une victime peut être amenée à calculer, consciemment ou non, le bénéfice d'une dénonciation de violence lorsque l'auteur de violences pourvoit seul ou en partie aux besoins de première nécessité. De même, lorsque la situation administrative et la régularité de présence sur le sol national de la personne dépend exclusivement de son lien avec l'auteur des violences.

GRILLE D'INDICATEURS MÉDICO-PSYCHO-SOCIAUX DE VULNÉRABILITÉ ET DE MALTRAITANCE

COMPORTEMENT : ÊTRE ATTENTIF AU LANGAGE DU CORPS ET AUX EXPRESSIONS

Les deuils : décès d'un être proche, mais aussi tout ce qui est relatif à la perte (par exemples : déménagement, perte d'autonomie, perte de l'animal familial, etc.).

Persécution : objet ou acteur de la persécution.

La sujétion psychologique : l'intégration de la domination de l'agresseur peut en effet être telle qu'elle annihile toute possibilité de se définir comme victime de violence ; cette notion est difficile à définir et à caractériser. Quelques comportements ou réactions connus peuvent matérialiser cet état de servitude ou d'emprise. Il s'agit du discours d'explication et de justification systématique des violences subies.

L'ENTOURAGE

Il s'agit de la qualité de la relation et de la capacité d'adaptation de l'entourage (les aidants : famille, voisins, amis et professionnels) à accompagner l'évolution de la personne aidée.

Dysfonctionnement relationnel : inversion des rôles, relation fusionnelle, squat par un tiers.

Méfiance persistante devant un tiers : difficulté de communiquer directement avec la personne concernée, entrave à la relation, etc.

Climat de violence latent : à titre d'exemples : expression verbale agressive, portes qui claquent, violence sur animaux, etc.

Abus ou privation de traitements : médicaments ou toute forme de soins (ex : kiné, dentiste, etc.).

Attitudes discriminatoires : racisme, « âgisme », sexisme, inacceptation du mode de vie de l'autre.

Négligences actives : placement autoritaire, privation de visites, violences médicamenteuses, etc.

Négligences passives (ce qui s'appuie sur la méconnaissance, ne pas faire cas, ne pas s'occuper de) : tutoiement, prise de médicaments imposée et non négociée, entrée dans la chambre sans attendre la réponse, indifférence, oubli, etc.

Dysfonctionnement dans la gestion de la situation financière : spoliation d'argent, de biens mobiliers et immobiliers, procurations abusives, signature de chèques « la main forcée », vie « aux crochets » de la personne, héritage anticipé, etc.

Violences physiques : coups, gifles, abus sexuels, etc.

Relation désaffectivée : relation froide avec mise à distance

		VULNERABILITE	CLIGNOTANTS	MALTRAITANCE
LA PERSONNE CONCERNEE	SIGNES MEDICAUX	Santé précaire	<input type="checkbox"/> Symptômes dépressifs (insomnie, perte d'appétit, baisse de l'estime de soi)	<input type="checkbox"/> Signes physiques de violence (hématomes, plaies, fracture...)
		Handicap moteur	<input type="checkbox"/> Anxiété	<input type="checkbox"/>
		Handicap physique	<input type="checkbox"/> Conduites suicidaires	<input type="checkbox"/>
		Handicap sensoriel	<input type="checkbox"/> Conduites addictives	<input type="checkbox"/>
		Handicap mental	<input type="checkbox"/> Chutes à répétition	<input type="checkbox"/>
		Troubles cognitifs	<input type="checkbox"/> Amaigrissement	<input type="checkbox"/>
	COND° DE VIE MATERIELLE	Incontinence	<input type="checkbox"/> Hospitalisation à répétition	<input type="checkbox"/>
		Isolement (géographique, relationnel)	<input type="checkbox"/> Confinement	<input type="checkbox"/> Privation
		Habitat inadapté	<input type="checkbox"/> Insalubrité	<input type="checkbox"/> Interdits
	COMPORTEMENT	Deni de la situation	<input type="checkbox"/> Conditions matérielles précaires	<input type="checkbox"/> Plaintes
		Refus de soins	<input type="checkbox"/> Modification du comportement	<input type="checkbox"/> Mutisme
		Passivité	<input type="checkbox"/> Perte de l'élan vital (dégradation de l'apparence extérieure, perte d'intérêt pour des activités antérieures)	<input type="checkbox"/> Attitude de repli
		Persécution	<input type="checkbox"/> Mise en échec de toute proposition d'aide	<input type="checkbox"/> Prostration
		Réaction à tous les deuils	<input type="checkbox"/> Culpabilité de se sentir à la charge de son entourage	<input type="checkbox"/> Peur
		Perte de l'animal familier	<input type="checkbox"/> Agressivité verbale ou physique	<input type="checkbox"/>
L'ENTOURAGE	AIDANTS FAMILIAUX ET PROFESSIONNELS		<input type="checkbox"/> Plaintes	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/> Inadaptation de l'aidant	<input type="checkbox"/> Abus ou privation de traitement
			<input type="checkbox"/> Indifférence	<input type="checkbox"/> Contention physique non prescrite
			<input type="checkbox"/> Plaintes de l'entourage	<input type="checkbox"/> Chantage et/ou harcèlement
			<input type="checkbox"/> Situation de souffrance	<input type="checkbox"/> Humiliation
			<input type="checkbox"/> Sentiment d'échec, de culpabilité	<input type="checkbox"/> Maternage avec infantilisation excessive, maintien de la dépendance
			<input type="checkbox"/> Dysfonctionnement relationnel	<input type="checkbox"/> Stimulation excessive
			<input type="checkbox"/> Conflits familiaux	<input type="checkbox"/> Rejet, exclusion
			<input type="checkbox"/> Usure des aidants	<input type="checkbox"/> Insultes et menaces
			<input type="checkbox"/> Dépassement du seuil de tolérance	<input type="checkbox"/> Attitudes discriminatoires
			<input type="checkbox"/> Méfiance persistante devant un Tiers	<input type="checkbox"/> Négligences actives
			<input type="checkbox"/> Climat de violence latent	<input type="checkbox"/> Négligences passives
				<input type="checkbox"/> Dysfonctionnement dans la gestion de la situation financière
		<input type="checkbox"/> Violence physique		

NOM/PRENOM :

EVALUATEUR :

DATE : __/__/____/

Document permettant l'analyse et l'évaluation de la situation. Joindre à la fiche de signalement de maltraitance.

Annexe 2 Adultes : fiche de signalement au procureur de la république concernant une personne adulte vulnérable	NDO.21 Annexe 2
---	--------------------

FICHE N°3

SIGNALEMENT AU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE CONCERNANT
UNE PERSONNE ADULTE VULNÉRABLE

Ce formulaire peut être
complété numériquement

> ORGANISME OU PERSONNE QUI FAIT LE SIGNALEMENT

> IDENTITE DE LA PERSONNE CONCERNÉE

Nom et prénoms :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Célibataire
 Pacsé(e)
 Séparé(e)
 Veuf(ve)
 Marié(e)
 Vie maritale
 Divorcé(e)

Profession :

Domicile :

Téléphone :

Adresse actuelle (si différente du domicile) :

Téléphone :

> MESURE DE PROTECTION

non
 oui
 demande en cours

Type de mesure :

Depuis le :

Date du jugement :

Devant le Tribunal de :

Coordonnées du représentant légal :

PERSONNES VIVANT SOUS LE MÊME TOIT


Nom et prénom	Date de naissance	Lien de parenté ou qualité

**PERSONNES DE L'ENTOURAGE (AUTRES QUE CELLES DÉSIGNÉES CI-DESSUS)
(*) ENFANTS, AUTRES PARENTS, AMIS, VOISINS, AUTRES**

Nom et prénom	Lien de parenté ou qualité (*)	Adresse	Téléphone

INTERVENANTS MÉDICO-SOCIAUX

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone
Médecins			
Paramédicaux			
SSIAD			
Services sociaux			
Aide à domicile			



**PROTOCOLE TYPE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS PRESENTS
LORS D'UN FEMINICIDE OU HOMICIDE AU SEIN DU COUPLE**

Préambule

Selon les chiffres de référence publiés par le ministère de l'intérieur¹, en 2020, 125 personnes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de vie contre 173 l'année précédente, dans un contexte pandémique très particulier. Les femmes sont les principales victimes de ces homicides au sein du couple, avec 102 femmes tuées en 2020 et 146 en 2019. A ces données s'ajoutent, en 2020, 14 enfants mineurs tués dans un contexte de violences conjugales ou d'homicide au sein du couple.

Depuis des années, ces chiffres se maintiennent à un niveau important et nous imposent d'agir en faveur de la prévention de ces situations dramatiques, mais également dans le sens d'une amélioration de la prise en charge du ou des enfants touchés par ces situations de féminicide ou d'homicide au sein du couple. En effet, les enfants sont directement victimes de ces violences, en étant orphelins de l'un ou des deux parents décédés, et dans certains cas témoins directs du passage à l'acte. L'enjeu est de reconnaître la souffrance de ces enfants, d'y apporter une réponse adaptée et de les protéger.

En 2016, un dispositif expérimental, mis en place par des acteurs locaux volontaires, a été adopté en Seine-Saint-Denis dans le cadre d'une collaboration étroite entre le conseil départemental, par l'Intermédiaire de son observatoire des violences envers les femmes, le parquet du tribunal de grande instance de Bobigny et le centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois. Ce protocole, organisant la protection de l'enfant présent lors du féminicide ou de l'homicide, et sa prise en charge immédiate après les faits par des équipes hospitalières spécialisées, a démontré ses effets bénéfiques tant sur l'état de santé des enfants concernés², qu'en termes de réponse et repères apportés aux professionnels intervenant dans ces situations dramatiques et difficiles.

Ce protocole, toujours en vigueur en Seine-Saint-Denis, a pu être décliné et adapté à d'autres territoires, dont, en 2021, les ressorts des tribunaux judiciaires de Lyon et Villefranche-sur-Saône, sous l'impulsion du parquet général près la cour d'appel de Lyon avec les acteurs hospitaliers, en lien également avec la Métropole de Lyon et le département du Rhône.

¹ Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020, Ministère de l'intérieur.

² Voir notamment les thèses de Mmes C. Lemarchand et L. Guyot.

Annexe 4	NDO.21
Mineurs : grille de recueil d'une information à un ou des mineurs en souffrance, en risque de danger, en danger et identification de son caractère préoccupant	Annexe 4

Grille de recueil d'une information relative à un ou des mineurs en souffrance, en risque de danger, en danger et identification de son caractère préoccupant

Partie 1 : recueil de l'information

A. MINEUR (S) PRESENTS AU DOMICILE (S)

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse

B. MODALITES DE RECUEIL DE L'INFORMATION

- **Date de transmission de l'information :**
- **Mode de transmission de l'information**
 Tél. Boîte mail
- **Identité du professionnel ayant recueilli l'information**
 Nom Prénom :
 Qualification professionnelle et service :
- **Lieu de la réception des informations :**
 CRIP Territoire CMS

C. ELEMENTS RECUEILLIS**▪ Identité des parents ou responsables légaux**

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse – téléphone

▪ Les faits décrits**▪ Informations complémentaires sur la situation de (des) l'enfant(s) ou de sa (leur) famille ou de son (leur) environnement**

- Description des interventions faites par la personne qui transmet l'information et/ou contenu des informations transmises à d'autres personnes (si oui, quelles interventions ou quelles informations, auprès de qui ?)

- Les parents ou responsables légaux ont-ils été informés de la transmission de cette information ?

Oui → le père la mère les deux

Non → pourquoi :

- La personne qui informe a-t-elle des indications à donner sur la conduite à tenir pour mener l'évaluation ?

IDENTITE DE LA PERSONNE QUI INFORME :

- ◆ information émanant d'un professionnel hors le dispositif de protection de l'enfance

Service Départemental d'Incendie et de secours de la DRÔME

235 Route de Montéliér BP 147

26905 VALENCE CEDEX 9

Annexe 5 – glossaire	NDO.21 Annexe 5
----------------------	---------------------------

CA	Chef d'agrès
CDSO	Chef de salles opérationnelles
CMS	Centre médico-social
CRIP	Cellule de recueil des informations préoccupantes
DD SIS	Directeur départemental des services d'incendie et de secours
RD	Responsable de détachement